



2020

Destinataires : les parents et les élèves des Humanités.

<p style="text-align: center;">Frais scolaires 2020-2021 Estimation annuelle des frais et ventilation</p>
--

Concerne : *estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.*

Chers parents,
Chers élèves,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 et à la circulaire ministérielle du 29 août 2013, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

Deux principes

Le Collège Cardinal Mercier applique deux principes depuis toujours :

- **la solidarité** : la réglementation institue la possibilité de « mutualisation » de certains frais afin de répartir sur tous la charge des services qui ne pourraient être organisés sans ces contributions.
- **les difficultés financières** des parents ou de l'élève majeur ne peuvent avoir d'incidences sur l'admission d'un élève ou son maintien dans l'école.

Les parents qui éprouvent des difficultés à payer les frais scolaires sont invités à s'adresser à la direction le plus tôt possible dans l'année scolaire afin d'obtenir une aide ou un conseil.

Les parents peuvent aussi s'adresser directement à l'Association des parents qui dispose d'un fonds social. L'objectif est que tous les élèves aient la possibilité de prendre part à l'ensemble des activités proposées et que chaque famille puisse faire face aux débours liés à la scolarité.

Cas particulier des Humanités

Vu la complexité de l'organisation de l'école et le grand nombre de grilles horaires possible (environ 160 utilisées cette année), les frais demandés aux parents des élèves des Humanités peuvent être très différents. Chaque parent pourra se faire une idée des frais susceptibles de lui être proposés en fonction des années, cours et options suivis.

Vous trouverez la liste des frais ci-dessous. Les activités proposées et les frais demandés font toujours l'objet d'un courrier circonstancié de l'école.

Cette liste est exemplative. La plupart des montants constituent des estimations et sont **basés sur les activités de l'année scolaire 2019-2020**. Cela ne signifie donc pas que toutes celles-ci soient nécessairement organisées cette année 2020-2021.

1. Frais réclamés par l'école dans le cadre de sa mission d'enseignement

1.1. Frais obligatoires

1.1.1. Facture générale envoyée par mail

Les frais réclamés par l'école sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216 - HUM.

Que sont ces frais ?

- les frais de photocopies (68€),
- l'accès à la piscine et la location d'équipements sportifs personnels (200€),
- le prêt de livres (16,40€).

Les frais de **photocopies** remises aux élèves durant l'année scolaire sont réclamés de manière forfaitaire. Un montant de 68€ vous est demandé, le maximum autorisé est de 75€.

Le Collège Cardinal Mercier dispose d'une **piscine** et d'un centre sportif dont l'infrastructure permet, au cours des études primaires et secondaires, d'approcher toutes les techniques de l'éducation physique moderne, ces techniques impliquent des équipements particuliers. Ceci fait partie intégrante du projet éducatif et pédagogique du Collège et du projet d'établissement. Chaque activité ne peut être proposée à tous les élèves au cours d'une même année, mais l'élève aura l'occasion de les approcher toutes au cours de son parcours scolaire. Une participation mutualisée est facturée à tous les élèves. La piscine du Collège dispose du permis d'exploitation délivré par la Région wallonne. Celui-ci est assorti de mesures de sécurité imposées à toutes les piscines reconnues.

Le montant mutualisé demandé couvre le **prêt de livres et de documentation** scolaire.

Réductions

Des réductions sont accordées sur demande (auprès de la direction) pour les familles nombreuses (plus de deux enfants scolarisés simultanément au Collège).

1.1.2. Aperçu des activités culturelles liées au projet éducatif et pédagogique (en fonction des années, des cours et des options suivis)

Les frais liés aux activités culturelles sont à verser sur le compte des Humanités BE93 7320 1212 6667. Ces frais sont souvent mutualisés de manière à permettre à tous de prendre part aux activités. Attention ! Ces activités ne sont pas organisées chaque année et la participation aux frais peut varier.

Activités (liées aux programmes)	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Allemand (voyages d'étude)	-	200€	200€	450€
Allemand (concours de l'Institut Goethe)	-	-	-	100€
Arts (voyages d'étude)	20€	175€	175€	440€
Arts d'expression (voyage d'étude)	18€	-	-	-
E.M.I.L.E. (voyage d'étude)	25-145€	360€	-	-
Espagnol (voyage d'étude en Espagne)	-	-	-	550€
Français (théâtre en journée) (selon les classes & le programme)	Env. 18€	-	Env. 18€	Env. 18€
Français (théâtre en soirée facultatif) (selon les classes et le programme) ¹	Env. 18€	-	Env. 18€	Env. 18€
Langues anciennes (latin & grec) (voyage d'étude)	-	105€	680€	680€
Sciences économiques (visites)	-	-	2,50€	2,50€
Sciences générales (5p/semaine) : stage Han-sur-Lesse (5 jours)	190 €	-	-	-
Sciences générales (laboratoires ULB & ULg)	-	5€	12€	12€
Voyages d'étude liés aux programmes	13€ (2classes)	60-380€ (4classes)	-	-
Retraites (liées au programme & uniquement en 3 ^e et en 6 ^e pour les classes qui les organisent)	60€	-	-	75-130€

1.2. Frais scolaires facultatifs

1.2.1. Manuels scolaires

Le Collège a mis en place en collaboration avec l'A.S.B.L. « Rent a book » un système d'achat groupé et de location de manuels scolaires.

Afin d'y adhérer, veuillez consulter le site de l'A.S.B.L. précitée : www.rentabook.be.

Nous rappelons que l'achat de manuels neufs est facultatif.

1.2.2. Education physique

Le Collège propose un T-shirt pour l'exercice de l'éducation physique au prix de 6€. Cet achat est facultatif, mais l'école exige un T-shirt blanc pour ces cours.

1.2.3. Option « Arts »

L'école propose un achat groupé facultatif pour acquérir le matériel de base destiné à suivre les cours de cette option. Il en revient à environ 100€ en 3^e.

1.2.4. Blocs de feuilles « CCM »

L'école propose un achat groupé facultatif pour acquérir des blocs de feuilles à entête du Collège afin de réaliser les préparations, travaux et autres évaluations. Il en coûte 2,30€ par bloc. L'achat se fait à la procure de l'école.

¹ Pour trois représentations.

2. Frais réclamés hors mission d'enseignement – Tarifs des services proposés

2.1. Frais obligatoires

2.1.2. Facture générale envoyée par mail

Les frais réclamés par l'école sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216 - HUM.

Les frais d'utilisation des infrastructures de restaurations durant le temps de table et les services qui y sont proposés (hors surveillance) s'élèvent à 75€ par an.

Les réfectoires sont accessibles à tous pendant les heures de repas, mais aussi lors des pauses et récréations, les élèves y ont également accès pour disposer des fontaines à eau, du « bar à soupe » et pour acheter des brioches et sandwiches. La loi autorise le mécanisme de solidarité dans la perception de ces frais.

2.2. Frais facultatifs

Services	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Assurance complémentaire	7,50€	7,50€	7,50€	7,50€
Fonds de soutien	135€	135€	135€	135€
Carte magnétique	7,50€	-	-	-
Photos individuelles (septembre)	11€	11€	11€	11€
Photos de classe	2,50€	2,50€	2,50€	2,50€
Case consigne (location annuelle)	13€	13€	13€	13€
Voyage culturel de rhétorique (durant les vacances de Pâques)	-	-	-	300-600€
Bal des rhétos (en soirée)	-	-	-	45€
Cabaret des rhétos (en soirée)	-	-	-	5€
Festivardex (en soirée, mois de mai)(prix par soirée)	5€	5€	5€	5€

Le Collège souscrit une couverture de base pour tous les élèves en cas d'accident survenu au CCM ou lors d'activités extérieures organisées avec l'aval de la direction.

2.2.1. Assurance complémentaire

En accord avec l'Association des parents, le Pouvoir organisateur du Collège propose une seconde **assurance** facultative qui repose sur le principe de la mutualisation des risques et de la solidarité. Pour un montant annuel de 7,50€ (3€ à la première facture – 2,50€ à la deuxième facture – 2€ à la troisième facture) particulièrement avantageux, pour autant qu'il y ait un grand nombre de parents qui y souscrivent, elle permet une couverture nettement supérieure.

En cas de sinistre, elle prévoit :

- l'absence de franchise (contrairement aux assurances familiales) ;
- une intervention dans le bris des lunettes (dans certaines circonstances) ;
- une couverture lors des activités hors les murs ou des voyages scolaires, y compris le rapatriement et son organisation ;
- le remboursement à hauteur de deux fois le montant remboursé par l'INAMI pour les frais médicaux occasionnés lors d'un sinistre.

A l'inscription ou lors de la démarche de maintien de l'inscription, les parents ont la possibilité de souscrire ou non à cette assurance facultative.

2.2.2. Fonds de soutien

Grâce aux dons qui alimentent ce **fonds de soutien**, le Collège espère concrétiser ses nouveaux projets immobiliers et les rénovations indispensables au bon fonctionnement des infrastructures actuelles. Il s'agit notamment des mises aux normes des laboratoires, du remplacement de la plupart des chaufferies, de la mise en conformité des circuits électriques de tous les bâtiments, de la rénovation des sanitaires, mais aussi des investissements dans de nombreux tableaux blancs interactifs (TBI), etc. Ce poste constitue une aide précieuse, mais votre participation est entièrement libre. C'est « en bon père de famille » que nous gérons ce splendide et onéreux patrimoine, héritage de nos prédécesseurs. Nous comptons sur votre solidarité.

2.2.3. Carte magnétique

Afin d'éviter la circulation d'argent liquide au sein du campus et donc d'éliminer les dangers qui en découlent, les dépenses des élèves du Collège à la procure et aux restaurants ne peuvent se faire qu'à l'aide d'une **carte magnétique** qui coûte 7,50€. Toute nouvelle carte devant être créée suite à une perte ou autre, coûte 7,50€.

Elle se recharge via le portail www.ccmportail.be. Le portail sert également à la communication d'informations aux parents.

3. Autres informations

3.1. Soupers de classe

Il est nécessaire de préciser que l'école n'organise pas de « soupers de classe » en soirée, ni de sorties festives. Les seuls repas autorisés par la direction sont des petits déjeuners de classes, des petits déjeuners OXFAM ou un repas à l'école hôtelière.

3.2. Repères financiers

Une **estimation des frais scolaires** (document que vous lisez) est disponible sur le site internet de l'école et sur Smartschool. Les parents reçoivent un **relevé trimestriel** (décompte informatif périodique) des frais liés à la scolarité de leur enfant au Collège.

Les factures sont payables au plus tard à l'**échéance** indiquée sur le document.

L'ASBL Collège Cardinal Mercier se réserve le droit, à **défaut de paiement** de la facture, d'en majorer le montant de frais administratif de rappel de 12,50 € et d'éventuellement avoir recours au service d'un tiers pour les créances impayées. Cette dernière sera alors majorée des intérêts de retard et des frais de recouvrement.

Une **facture non contestée** dans les 15 jours est considérée comme définitivement acceptée.

En cas de **litige** sur une partie de la facture, nous vous demandons de payer l'incontestablement dû et ensuite de nous envoyer par mail ou fax les pièces justificatives nécessaires à l'établissement d'une note de crédit.

Nous restons à votre disposition pour évoquer avec vous le contenu de ce courrier et vous prions d'accepter, chers parents, chers élèves, nos cordiales salutations.

X. Cambron
Directeur